



## COMMUNICATION ENTREPRISES : QUESTIONS COVID-19

Chefs (fes) d'entreprise du territoire de l'Espace Sud,

Vous souhaitez avoir des informations sur les délais de paiement des échéances fiscales ou sociales, l'aide de 1500€, l'indemnité de chômage partiel, etc.. ?

L'Espace Sud vous propose de regarder ces vidéos courtes réalisées par le ministère l'économie afin de répondre à vos interrogations.

Vous pourrez les visionner en cliquant directement sur la question ou via le lien <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-videos-questions-reponses#>:

1. [Comment bénéficier de l'allègement des délais de paiement pour les échéances fiscales et sociales ?](#)
2. [Pourquoi ne pas obliger les assurances à rembourser les pertes d'exploitation des entreprises ?](#)
3. [Pourquoi ne pas déclarer le COVID-19 comme catastrophe sanitaire ?](#)
4. [Comment les aides sont-elles calculées pour les entreprises créées après mars 2019 ?](#)
5. [Une esthéticienne avec 3 salariés ne peut pas travailler. Sous quels délais va-t-elle toucher l'aide de 1 500 € et l'indemnité de chômage partiel ?](#)
6. [Les intérimaires peuvent-ils bénéficier de la prime exceptionnelle de 1000 € ?](#)
7. [Le report des paiements des loyers est-il conditionné à l'accord du bailleur ?](#)

**Nous vous invitons à prendre soin de vous et de vos proches, en veillant au respect des gestes barrières et des consignes sanitaires.**